



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 21 FÉVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un février, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Loire-Authion s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, commune déléguée de Saint-Mathurin-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Gino BOISMORIN, Maire.

Étaient présents tous les conseillers municipaux, exceptés :

Absents excusés : Catherine ALBERT, Isabelle ANDRILLON donne pouvoir à Sylvie GAILLARD, Jean-Damien BRAULT donne pouvoir à Laurence BROSSARD, Charles CASTELAIN donne pouvoir à Christine DEUIL, Carole DIARD donne pouvoir à Gino BOISMORIN, Claude GUILLET donne pouvoir à Elisabeth DESSOMME, Caroline GUYOMARD, Colette HAMARD donne pouvoir à Jean-Paul BOURGEOIS, Alain HORNOY donne pouvoir à Huguette MACÉ, Yannis JADIN donne pouvoir à Gabriel FREULON, Myriam JANET donne pouvoir à Danièle BEILLARD, Valérie JEANNEAU donne pouvoir à Eric HERVE, Ericka JEANNIERE donne pouvoir à Catherine LECLERCQ, Marie-Edith LAMBLIN-GILLE donne pouvoir à Didier ROUGER, Isabelle MAILLET donne pouvoir à Peggy RETAILLEAU, Sébastien MORTREAU, Arnold NEMETH donne pouvoir à Alain BATAILLER, Marie-Hélène NICO donne pouvoir à Gérard LECROIX, Christine PEPION donne pouvoir à Daniel RAULT, Bruno PICCIN donne pouvoir à Roger DUPONT, Isabelle RIPOCHE donne pouvoir à Jean-Luc BOUVIER, Viviane RIVINOFF donne pouvoir à Roselyne FERRE, Patrick VRIGNAUD.

Absents : Cyril AUBRY, Olivier BIGEARD, Philippe GUYON, Nicole JARRY, Marie-France BOISSARD, Pascal BOUCHER, Guillaume BOUHOURS, Loïc BOURIGAULT, Magali BRUNEAU, Françoise EON, Jean-Louis EZECHIEL, Véronique GONEL, Mathieu MARCHAND, Grégoire JAUNEAULT, David MERCIER, Laurence ROUSSEAU.

Nombre de conseillers en exercice : 111 / présents : 72 / votants : 91

Monsieur Gaëtan COTTIER a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la séance précédente du 17 janvier 2019 qui n'appelle pas de commentaire.

Le compte-rendu est approuvé par 81 voix pour, 1 blanc et 9 abstentions.

Il donne ensuite lecture des arrêtés qu'il a pris dans le cadre des délégations d'attribution confiées par le Conseil Municipal.

Monsieur Jacques LE GALLOUDEC demande en quoi consiste la subdélégation de fonction du maire donnée à Monsieur Jean-Charles PRONO.

Monsieur PRONO répond qu'il s'agira de représenter et défendre les intérêts de la commune dans le cadre des audiences liées à une infraction aux dispositions du Plan local d'urbanisme au tribunal de grande instance d'Angers dans l'affaire opposant la commune à Madame Marina GUILLOUX.

I - DOSSIER - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

Avant de présenter les orientations budgétaires, Monsieur le Maire tient à souligner la qualité du travail effectué par Monsieur Patrick CHARTIER en partenariat avec les services sous la direction de Monsieur Emmanuel BETIN.

Monsieur CHARTIER indique que la capacité d'épargne, constatée et retraitée du reversement des résultats des budgets annexes à Angers Loire Métropole, pour 2018 est autour de 3 300 000 € (3 412 000 € à confirmer). La situation prévisionnelle du taux d'épargne de 2018 correspond à environ 21% de nos recettes. Il est en légère baisse, mais reste à un niveau correct et élevé.

Monsieur CHARTIER précise que les raisons de l'évolution de la capacité d'épargne sont les suivantes :

- Hausse des dépenses de personnel (+ 769 000 €)
- Hausse des charges générales (+ 213 000 € dont 56 000 € pour consommation eau et assainissement, 45 000 € pour les télécommunications en raison des anciens contrats notamment)
- Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : dotation désormais à la charge d'ALM (- 626 000 €)
- Droits de mutation sur les opérations de vente de biens (+ 203 000 €)

Monsieur CHARTIER expose les contextes économiques national et local. La Loi de finances 2019 prévoit une croissance de l'ordre de 1,7%, un déficit public à hauteur de 3,2% du PIB en 2019 et l'application des lois de finances antérieures avec la fin du régime de garantie de la DGF. La constitution de la commune nouvelle avait permis le maintien de la DGF pendant 3 ans.

Le régime de droit commun s'appliquera pour 2019 mais l'application de celui-ci se fera à partir d'un niveau plus élevé qu'avant la période de baisse des dotations qui avait démarré deux avant la création de la commune nouvelle.

Monsieur CHARTIER rappelle que la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 prévoit un objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales de + 1,2% maximum. Il rappelle que cela concerne des collectivités, dont le budget est supérieur à 60 000 000 € de dépenses réelles de fonctionnement, celles-ci étant dans l'obligation de contractualiser.

Au niveau local, des éléments majeurs sont à noter :

- les coûts nouveaux à venir (exemple : versement Transport plein + 48 000 € pour 2019, ...)
 - le retour aux règles de droit commun lié aux dotations de l'Etat (DGF)
 - le dégrèvement de la taxe d'habitation qui peut avoir un impact car il est basé sur l'année 2017
- Pour information ce dégrèvement va passer de 30% en 2018 à 65% en 2019 puis à 100% en 2020 pour une majorité de la population (80%).

Concernant l'aspect prospectif, Monsieur CHARTIER indique que le montant de la dette par habitant passe de 404 € en 2015 à 445 € en 2018 en raison de deux nouveaux emprunts. Un emprunt de 2 000 000 € en 2016 à un taux inférieur à 0,50% et un second emprunt en 2018 de 2 000 000 € également au taux de 0,83%.

L'encours de la dette est aujourd'hui de 7 304 000 € pour une capacité d'autofinancement brute de 3 412 000 €, soit un ratio de 2,14 années pour Loire-Authion pour rembourser la dette. Le plafond est fixé entre 11 et 13 ans, pour les communes de la même strate, par la loi de programmation des finances publiques.

Cet endettement peu élevé résulte du passé des communes déléguées et de la CCVLA.

Il est aujourd'hui important de maintenir voire d'améliorer le niveau de la capacité d'autofinancement.

Madame Myriam BERANGER présente l'état du personnel. On dénombre, sur Loire-Authion, 192 emplois permanents dont 58% à temps complet et 42% à temps non complet.

Au 1^{er} janvier 2019, 180 emplois permanents sont pourvus ou en cours de recrutement. Ils représentent 158 équivalents temps plein (ETP). Ces emplois pérennes sont pourvus à 92% par des fonctionnaires, 8% par des contrats longs. A noter que la collectivité accueille 3 agents en CDI.

Des emplois « complémentaires » (en CDD) susceptibles d'être pérennisés :

- 12 contrats au service technique (renforts janvier 2018, renforts automne 2018) = 12 ETP.
- 4 contrats service guichet unique = 2 ETP.
- 9 contrats aux services éducation = 3,25 ETP.
- 1 contrat au service culture = 1 ETP.

Madame BERANGER présente les charges de personnel qui ont représenté 6 355 271 €. Elles se ventilent de la manière suivante :

Emplois permanents : 82%
 Remplacement : 5,2%
 Contrats temporaires (renforts/saisonniers) : 8,7%
 Assurance statutaire (sécurité sociale employeur) : 1,8%
 Action sociale : 0,6%
 Médecine préventive : 0,4%

Les heures supplémentaires représentent 50 000 €, tout comme les heures complémentaires pour les agents ne travaillant pas à temps plein.

Les enjeux et perspectives pour les années à venir :

- Finaliser l'organisation et le dimensionnement des services de Loire-Authion : démarche engagée en 2018 avec les services éducation, action sociale, affaires techniques, guichet unique, ressources humaines, tourisme évènementiel et vie associative et informatique. L'objectif de 2019 est de finaliser l'organisation pour les services éducation et action sociale, affaires techniques et culture.
- Optimiser la politique de remplacement : évaluer les motifs et conditions de recours aux remplacements, prestataires externes et heures supplémentaires.
- Préparer les réformes de la rémunération et des retraites : dresser le bilan de la politique indemnitaire et consolider les outils de pilotage de la masse salariale.

Les charges de personnels représentent 49% des charges réelles de fonctionnement pour un ratio national de 57% dans les communes de 10 000 à 20 000 habitants.

Il est proposé un budget 2019 fixé à 6 900 000 € qui concrétise les engagements pris en 2018.

En 2019, l'augmentation sera de 8,3% qui s'explique par :

- les politiques nationales (évolution des carrières, ...) pour 153 000 €,
- les politiques locales (régime indemnitaire, versement transport, astreintes...) pour 60 000 €
- les créations nettes d'emplois pour 313 500 €

Madame Géraldine GUILLAUT demande si ce budget prend en compte les agents actuellement en CDD sur toute l'année 2019. Monsieur BOISMORIN confirme que c'est le cas.

Monsieur CHARTIER poursuit par les subventions aux associations.

Ce budget est globalement stable et ne varie que de 635 €.

- Culture : baisse de 23 357 € en raison de dépenses réintégréées en régie et la fin de la participation pour le Théâtre en Bois.
- Tourisme : + 36 700 €. Une demande supplémentaire de la Maison de Loire en Anjou (MDLA) pour des résultats 2018 moins bons.
- Développement durable : maintien du budget Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON)
- Economie : augmentation de 250 € liée à la création d'une nouvelle association de commerçants et d'artisans
- Agriculture : suppression de la subvention allouée au comice
- Enfance / jeunesse : 50 € pour la formation d'un jeune sapeur pompier de Bauné
- Petite enfance : + 500 €

- Scolaire : 2 970 € en moins pour les APE et 3 685 € en moins pour les APEL.
- Maintien pour FOL 49 et AIDAL
- Vie associative, l'enveloppe globale est maintenue à 40 000 €
- Enveloppe non affectée de 8 000 €

Monsieur Jean-Charles PRONO apporte une précision sur l'augmentation de la subvention à la MDLA. La suppression de l'office de tourisme par ALM en 2018 a contraint l'association à assumer l'accueil du public.

A la question posée par Monsieur LE GALLOUDEC, Monsieur PRONO répond que l'activité bateaux présente un déficit de 9 000 € compensé par une subvention d'équilibre. Sur deux bateaux, un seul a navigué et il y a également eu un problème de personnel.

De plus, sur l'ensemble de la structure, l'association a autofinancé certaines actions l'an dernier et pris sur ses réserves.

Il faut donc remettre à niveau sa trésorerie qui doit être égale à trois mois de salaire.

Monsieur le Maire précise que les capitaux propres sont de l'ordre de 30 000 € alors qu'ils étaient à un peu plus de 60 000 €. Cette diminution est liée à la baisse de la trésorerie et à un résultat négatif dû à une baisse de la fréquentation.

Les temps périscolaires risquent de ne pas être réalisés.

Il faudra veiller à ce que la trajectoire du déficit ne s'inscrive pas dans la durée. Et parallèlement s'il y a moins d'accueil et de visites, il y a plus de temps libéré pour des actions de communication ou des missions complémentaires. Un travail devra être réalisé avec l'association pour s'assurer que l'activité touristique se maintienne à un niveau conforme à nos ambitions.

Monsieur LE GALLOUDEC demande quel est le plan d'action mis en place par l'association.

Monsieur le Maire répond que l'association prévoit des actions de communication renforcée et un « pari » sur des baisses de tarifs. Il faudra savoir si ce sont des tarifs trop élevés qui ont limité la fréquentation sachant qu'ils n'ont pas connu d'augmentation significative ces dernières années. Un travail d'accompagnement sera à faire afin de ne pas se mettre en difficulté.

Madame Margot MANNI ajoute que l'association souhaite être plus agressive au niveau de la communication et faire plus de démarches auprès des scolaires. La commune a un rôle à jouer et doit ouvrir les portes de ses écoles à Loire-Odyssée pour que les enfants viennent plus facilement visiter le site et profiter de la Loire.

Monsieur PRONO indique les travaux du centre bourg ont pu impacter la situation.

Le site de visite a reçu 6 000 visiteurs et les bateaux 14 000 personnes.

Une réflexion a débuté sur le couplage des billets pour que le prix des bateaux donne droit à l'accès au site de visite.

Quand les bateaux sont amarrés à Saint-Mathurin, en face du site de visite, cela fonctionne beaucoup mieux. Quand les bateaux sont amarrés à La Ménittré, cela occasionne une dissociation des sites.

Globalement, la rentabilité de l'activité des bateaux a été améliorée. Les croisières thématiques fonctionnent bien (balades nocturnes, apéro concert...).

L'équipe de la MDLA a été renouvelée à 80%.

Au niveau de la fiscalité, Monsieur CHARTIER présente la situation en 2019 :

- Poursuite du dégrèvement de Taxe d'habitation (65%) avec hausse des reversements par l'Etat aux communes mais sur les bases fiscales 2017 avec revalorisation 2018.
- Proposition de maintenir les taux de la fiscalité ménages (Taxe d'Habitation : TH, Taxe sur le Foncier Bâti : TFB, Taxe sur le Foncier Non Bâti : TFNB) à leur niveau 2018 soit :
 - TH : 14,65%
 - TFB : 25,68%
 - TFNB : 43,76%

Les bases d'imposition seront revalorisées de 1,9% (taux d'inflation constaté en 2018). Sans tenir compte de l'augmentation physique des bases, cela représente une augmentation des recettes de 107 000 € pour 2019.

Pour information, la taxe d'habitation représente 44% des recettes fiscales ; la taxe sur le foncier bâti 49% et la taxe sur le foncier non bâti 7%.

Concernant l'augmentation physique des bases, dans les 5 ans à venir, les perspectives de réalisation de logements sont estimées à 540 répartis sur la polarité.

Sur la période 2012-2017, ce sont 80 logements créés en moyenne par an. L'objectif pour les années à venir est 120 logements par an. Pour information, 100 logements supplémentaires généreraient, pour la taxe foncière bâtie, environ 35 000 € de ressources supplémentaires.

Monsieur Bernard PANNEFIEU demande si un chiffrage des investissements par rapport à la population supplémentaire a été fait.

Monsieur CHARTIER répond que pour l'instant, il n'y a pas de chiffrage sur les infrastructures.

Sur la vie associative, un diagnostic sera engagé dans le cadre de l'existant et du potentiel pour l'accueil des ces nouveaux habitants.

Madame Huguette MACE dit qu'il manque le cœur de bourg entre Andard et Brain qui représente 150 logements. La question va se poser pour la capacité de la station d'épuration d'Andard et Brain.

Monsieur le Maire répond que les travaux faits il y a 3 ans, permettaient d'absorber ce rythme de croissance. En revanche, il y aura bien des charges de fonctionnement supplémentaires notamment l'entretien des espaces verts sur les nouveaux lotissements...

En termes d'infrastructures, il n'y a pas de difficultés, notamment pour les écoles.

Les disponibilités de salle par le milieu associatif commencent à présenter des difficultés. Certains lieux sont moins bien optimisés que d'autres... Loire-Authion est malgré tout dotée de très bonnes infrastructures.

Monsieur CHUPIN trouve dommage que la liste d'opérations de logements fournie ne fasse apparaître que des opérations uniquement sur la polarité alors que des petites opérations peuvent aussi avoir lieu au niveau des communes ligériennes.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un constat à un instant T des opérations en cours ou démarrées administrativement.

Monsieur CHARTIER précise que la commune dispose d'autres ressources fiscales pour 1 200 000 €.

- Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales (FPIC) : 411 000 € en 2018
- Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (droits de mutation) : 496 000 € en 2018
- Dotation de solidarité communautaire : 325 000 € en 2018
- Taxe sur les pylônes électriques : 30 000 €

On retiendra les mêmes chiffres en 2019, hormis pour les droits de mutation pour lesquels il faut rester prudent.

Au niveau des dotations, une prudence est nécessaire pour l'inscription budgétaire vu le contexte réglementaire (- 457 000 € par rapport au réalisé 2018).

Monsieur PANNEFIEU demande si la dotation forfaitaire est garantie à 3 252 000 €.

Monsieur le Maire répond qu'en cas de baisse, elle sera compensée sur une autre dotation. Cependant, c'est 400 à 500 000 € supplémentaires qui ont été perçus chaque année au titre de la DGF entre 2016 et 2018.

Monsieur CHARTIER déclare qu'il est prévu une inscription pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et Dotation Nationale de Péréquation (DNP) à hauteur de 50% du montant de 2018 dans la mesure où la commune pourrait ne plus être éligible à ces dotations.

La commune souhaite parier sur une Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) qui se maintiendrait au même niveau que l'an dernier.

Monsieur le Maire précise que ces dotations (DSR et DSU) dépendent également de l'évolution de la situation des autres communes et peuvent varier de manière conséquente.

Les prévisions sont par conséquent difficiles à établir.

Monsieur CHARTIER précise que les impôts et taxes représentent 50% des recettes de fonctionnement, les dotations et subventions 36%. Les recettes fiscales et les dotations représentent 86% des recettes de fonctionnement.

Monsieur CHARTIER expose les prévisions pluriannuelles.

Le chapitre 70, produits des services du domaine, augmente en 2018 en raison de la prise en charge de frais de personnel compensée par ALM sur ce chapitre. En 2019, on constate une baisse liée au transfert de recettes d'eau et d'assainissement vers ALM car certains produits ont été perçus au profit d'ALM en 2018.

Sur le chapitre 73, impôts et taxes, il n'est pas prévu d'augmentation physique des bases.

Les autres produits de gestion courante restent stables.

Pour les atténuations de charges (remboursement des arrêts maladie), on note une augmentation en 2018 dont on espère qu'elle ne perdurera pas.

Pour les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général devraient avoisiner 4 400 000 €.

Une ligne de 250 000 € est maintenue pour les dépenses imprévues.

Le résultat de l'exercice 2018 s'élève à 524 000 €. Pour 2019, avant l'affectation des résultats, il est prévu un déficit de 239 000 €.

A la question de Monsieur PANNEFIEU, Monsieur CHARTIER répond que la baisse du chapitre 65, autres charges de gestion courante, s'explique par la baisse du nombre d'élus en 2020-2021.

Les projets majeurs lancés, poursuivis ou en prévision en 2019 sont les suivants :

Voirie (participation via un fonds de concours à ALM)

- Aménagement de la RD4 – rue Jeanne de Laval (Andard)
- Aménagement de la rue de la Croix de bois (Brain-sur-l'Authion)
- Réhabilitation centre-bourg (St-Mathurin-sur-Loire)

Economie

- Aménagement d'une boulangerie-chocolaterie (Bauné)
- Création d'un atelier technique (Corné –Zone Actiparc)

Education

- Construction d'un groupe scolaire (Bauné)
- Sécurisation du parking de l'école (La Daguenière)

Bâtiments

- Rénovation de la façade de l'école des Sternes (St-Mathurin-sur-Loire)
- Création d'une deuxième issue de secours pour l'église (St-Mathurin-sur-Loire)
- Rénovation d'un préau et de l'ancienne cour d'école (La Daguenière)
- Aménagements et mise en accessibilité du complexe sportif (Corné)
- Aménagement d'un préau en salle d'expositions (Corné)

Mobilité

- Aménagement d'une piste cyclable entre le bourg de Brain-sur-l'Authion et la Gare de La Bohalle

Ces éléments sont inscrits dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Un arbitrage budgétaire supplémentaire doit avoir lieu. Néanmoins, cet état des lieux permet de donner des perspectives sur les opérations qui pourraient être engagées avant la fin du mandat.

La projection pour les années à venir est la suivante :

- 2019 : 10 309 000 € financés par un emprunt de 3 000 000 €
- 2020 : 4 331 000 € financés par un emprunt de 2 000 000 €
- 2021 : 3 837 000 € financés par un emprunt d'1 000 000 €

La dette par habitant sera alors de 576 € ; montant nettement inférieur à la moyenne des communes de la même strate.

Les montants inscrits en investissement sont conséquents et cette situation nécessite le recours à l'emprunt pour 3 millions d'euros, cependant en fonction du rythme des travaux ce montant risque de ne pas être atteint.

En 2016, 2017 et 2018, moins de 50% des travaux inscrits ont été réalisés.

Monsieur le Maire estime qu'il faut anticiper les projets afin d'obtenir des subventions et ainsi limiter le recours à l'emprunt ou prendre sur les fonds propres.

Monsieur PRONO souhaiterait que les demandes de subventions apparaissent ainsi que le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).

Monsieur CHARTIER répond que le PPI reprend l'impact des dépenses d'investissement sur la dette. Les subventions et le FCTVA ont bien été pris en compte.

En 2021, la dette s'élèverait à 9 558 174 €, soit 582 € par habitant.

La réalisation de 6 000 000 € d'emprunt n'engendrera pas une augmentation significative des remboursements à venir (+ 200 000 €).

De plus, les intérêts n'augmenteront pas grâce à une période de taux toujours favorable.

Monsieur le Maire précise que les simulations ont été effectuées de manière prudente avec des taux d'intérêt relativement importants pour ne pas avoir de mauvaise surprise.

Monsieur CHARTIER ajoute que le fait de choisir les amortissements constants permet de diminuer les échéances au fur et à mesure.

Présentation des orientations d'investissement :

En recettes :

- excédent de fonctionnement capitalisé estimé à 2 400 000 €
- excédent antérieur d'investissement : 2 843 000 € qui provient de la non réalisation de la totalité des investissements et de la souscription de l'emprunt
- produits de cession 2019 : 537 400 € (camping de Brain, atelier relais sur la ZA du Rézeau, la maison des érables et le terrain Anjou Serrurerie) qui devrait être amélioré avec d'autres cessions envisagées
- subventions : 2 200 000 € dont 2 000 000 € déjà notifiés.
- Autres ressources : 3 220 000 € (FCTVA : 800 000 €, amortissements : 1 600 000 €, taxe d'aménagement : 113 000 €, remboursement de caution : 5 000 €, remboursement avance ALM : 400 000 €, ...)
- Autofinancement 2019 : 610 782 €
- Remboursement ALM (PPI voirie) : 2 804 561 €
- Travaux assainissement St-Mathurin-sur-Loire : 826 248 €
- Emprunt projets 2019 : 3 000 000 €

En dépenses :

- Remboursement emprunt : 1 064 000 €
- Nouveaux emprunts : 73 600 €
- Ecritures d'ordre et dépenses imprévues : 982 280 €
- Restes à réaliser : 3 760 132 €
- Enveloppes régulières hors PPI voirie : 876 000 €
- Reliquat enveloppes régulières 2018 : 302 100 €
- Enveloppe exceptionnelle équipement matériel : 190 000 €
- PPI voirie ALM : 2 804 561 €
- Travaux assainissement St-Mathurin-sur-Loire : 460 374 €

A l'occasion de ce budget 2019, le Plan Pluriannuel d'Investissement 2019-2021 sera mis à jour.

Ce dernier prévoit des dépenses d'équipement totales sur la période à hauteur de plus de 21 millions d'euros dont 1 500 000 € par an d'enveloppes régulières de gros entretien du patrimoine (voirie, bâtiments, espace public).

L'ensemble des projets seront questionnés pour affiner cette vision pluriannuelle et la capacité de la commune (élus et services) à faire avancer ces projets dans cette période.

En conclusion, l'année 2019 sera de nouveau une année à haut niveau d'investissement prévisionnel.

Ce budget devrait apporter des opportunités d'investissement intéressantes mais ne doit pas masquer les difficultés de réalisations (jamais plus de la moitié depuis 2016) et de financement, actuelles et à venir.

Un travail en cours reste à être finalisé pour affiner avec sincérité la politique d'investissement 2019.

Monsieur CHARTIER attire l'attention sur l'intérêt de bien gérer les dépenses et recettes de fonctionnement, ce qui est essentiel pour continuer à autofinancer une partie des investissements. Monsieur PANNEFIEU dit que les impôts des communes de la même strate sont plus importants que ceux de Loire-Authion. La hausse de l'endettement combinée à la baisse de la capacité d'autofinancement génèrent un mécanisme de « ciseaux » et risquent d'entraîner une augmentation des impôts à l'avenir.

Monsieur le Maire répond que les prévisions des recettes ont été anticipées de manière très prudente. C'est un point de vigilance qui a bien été évoqué en commission.

Monsieur CHARTIER précise que la baisse de la capacité d'autofinancement provient du transfert d'une partie de la fiscalité vers ALM et finance des investissements à hauteur de 650 000 €.

Monsieur PRONO pense qu'il n'est pas indécent de faire supporter par l'emprunt les gros investissements sur plusieurs décennies. Il faut relativiser la comparaison avec des communes de même strate qui n'ont pas la même structure (continuité urbaine). Il pense d'ailleurs qu'il serait intéressant de rappeler à l'Etat que la commune nouvelle a un statut particulier avec des charges supplémentaires.

Monsieur Roger TCHATO dit qu'il faut être prudent mais un investissement réalisé aujourd'hui profitera aux générations suivantes. Il n'est pas illogique de s'endetter pour financer des projets qui dureront dans le temps (école).

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2019.

II - FINANCES

N°02 : GARANTIE D'EMPRUNT A PODELIHA POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS DU DOMAINE DES LAURIERS - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BRAIN-SUR-L'AUTHION

Monsieur Patrick CHARTIER, adjoint aux finances, indique que la société HLM Immobilière Podeliha a formalisé une demande de garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour la rénovation énergétique des 18 logements du Domaine des Lauriers, commune déléguée de Brain-sur-l'Authion. Il précise en outre, qu'Angers Loire Métropole est également associée pour la garantie des 50% restants.

Le conseil municipal, par 82 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions approuve le principe de garantie d'emprunt à apporter à Immobilière Podeliha à hauteur de 50% pour la somme totale de 178 000 € afin de réaliser la rénovation énergétique des 18 logements du Domaine des Lauriers sur la commune déléguée de Brain-sur-l'Authion.

N°03 : GROUPE SCOLAIRE DE BAUNÉ – AVENANTS N°1 LOT 05 ENTREPRISE ROUSSEAU SAS / LOT 08 ENTREPRISE GAY MENUISERIE / LOT 13 ENTREPRISE SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE

Monsieur le Maire présente les avenants à passer avec trois entreprises dans le cadre du marché de travaux pour la construction du groupe scolaire sur la commune déléguée de Bauné. Ces avenants se rapportent au lot n°5 - Menuiseries extérieures aluminium-occultations, attribué à la société Rousseau SAS, pour 1 144 € HT, lot n°8 - Menuiseries intérieures bois-agencement, attribué à la société Gay Menuiserie, pour 1 486 € HT et lot n°13 Electricité Courants forts et faibles, attribué à la société SPIE Industrie et Tertiaire, pour 486,73 € HT.

Le conseil municipal, par 87 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions décide de valider ces trois avenants qui portent le marché global de 3 620 762,87 € HT à 3 623 879,60 € HT (4 348 655,52 € TTC).

N°04 : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE JARDINS FAMILIAUX DANS UN ESPACE NATUREL - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BRAIN-SUR-L'AUTHION : EXONÉRATION DE PÉNALITÉS POUR LE TITULAIRE DU MARCHÉ DU LOT 3

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du marché de travaux d'aménagement de jardins familiaux sur la commune déléguée de Brain-sur-l'Authion, le délai d'exécution du marché fixé par ordre de service n°1 courait du 27 mars 2018 au 26 juin 2018.

Il informe qu'une décision de prolongation du délai d'exécution du marché du 27 juin 2018 au 19 octobre 2018 est intervenue par l'émission d'un ordre de service n°2 signé le 6 septembre 2018, prolongation dont ne peut être tenue responsable l'entreprise titulaire du lot 3 - Irrigation (Symaval Pro).

Or, la période qui court entre la fin du délai fixé initialement par l'ordre de service n°1 et la date de signature de l'ordre de service n°2 rend exigible le paiement par le titulaire du marché des pénalités de retard (71 jours et montant total des pénalités dues s'élève à 2 130 € HT soit 30 € HT par jour de retard).

Cette pénalité n'est pas imputable à l'entreprise titulaire du lot 3 - Irrigation (Symaval Pro).

Le délai entre la fin du premier ordre de service et le second est de.

Le conseil municipal, par 84 voix pour, 1 voix contre, 1 blanc et 5 abstentions décide d'exonérer l'entreprise Symaval Pro, pour le lot 3 - Irrigation, du paiement de la totalité des pénalités de retard dues en application de l'article 4-2 du CCAP pour la période allant du 27 juin 2018 au 6 septembre 2018 pour un montant de 2 130 €.

III - AFFAIRES GENERALES

N°05 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'IRRIGATION DU VAL D'AUTHION (SIIVA)

Monsieur le Maire expose que par délibération du 8 octobre 2018, le syndicat intercommunal d'irrigation du Val d'Authion (SIIVA) a modifié ses statuts afin de tenir compte des changements qui interviendront lors du renouvellement des conseils municipaux en 2020, notamment la réduction du nombre de conseillers municipaux au sein de la commune de Loire-Authion, ainsi que l'obligation pour les délégués syndicaux d'être élus au sein d'une assemblée communale.

Les nouveaux statuts du SIIVA prévoient que la commune de Loire-Authion sera représentée par 3 délégués (au lieu de 10).

Le SIIVA sera désormais ouvert à des membres associés issus de chacun des réseaux d'irrigation du syndicat.

Le conseil municipal, par 85 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions, adopte les statuts du Syndicat Intercommunal d'Irrigation du Val d'Authion (SIIVA).

IV - CULTURE - LECTURE PUBLIQUE

N°06 : MODALITÉS ET TARIFS DE REMBOURSEMENT FORFAITAIRE DES DOCUMENTS DU RÉSEAU MÉDIATHEQUES

Madame Géraldine GUILLAUT, adjointe en charge de la lecture publique, l'enseignement musical et la programmation culturelle, rappelle que par délibération du 15 septembre 2016 les modalités de gestion des rappels et de remboursement des documents du Réseau Médiathèque[S] ont été adoptés.

Le conseil municipal, par 85 voix pour, 1 blanc et 5 abstentions décide de modifier la procédure de traitement des retards comme suit :

Principes généraux :

Le Réseau Médiathèque[S] de Loire-Authion édite et envoie les courriers de rappel à l'ensemble des adhérents de toutes les bibliothèques membres. Ces rappels concernent les documents provenant de toutes les bibliothèques du réseau.

En cas de perte ou de détérioration d'ouvrages, les échanges seront privilégiés.

Le remplacement d'ouvrages appartenant à d'autres bibliothèques nécessitera l'accord préalable de la bibliothèque concernée.

1^{er} rappel : Après 2 semaines de retard, envoi par mail (ou par courrier postal pour les usagers ne disposant pas de mail) d'une invitation à restituer les documents sous peine de suspension des droits de prêt ;

2^{ème} rappel : Après 4 semaines de retard, envoi par mail ou par courrier postal d'une information relative à la suspension des droits de prêt jusqu'à restitution de tous les documents en retard ;

3^{ème} rappel : Après 6 semaines de retard, envoi par courrier postal d'une réclamation relative au remplacement des documents non restitués (à l'exception des DVD) ou à leur remboursement sur la base du montant forfaitaire établi selon le type de document :

Type de documents	Forfait
Romans et bandes dessinées adultes et ados	21 €
Documentaires adultes et jeunesse	
CD audio	
Albums et romans jeunesse	13 €
DVD	43 €
Revue	Prix réel
Liseuses	99 €

N°07 : TARIFS D'INSCRIPTION POUR LES ATELIERS DE PRATIQUE DU THÉÂTRE AMATEUR

Madame Géraldine GUILLAUT rappelle la délibération du 16 novembre 2017 portant sur l'adoption de la convention de partenariat entre la commune de Loire-Authion, l'association Entrée Public et l'établissement public de coopération culturelle Anjou Théâtre.

Ce partenariat a permis l'implantation du Théâtre en Bois sur le territoire de Loire-Authion pour y développer un programme d'actions culturelles accessibles au plus grand nombre et décliné en 4 grands types d'actions : actions de diffusion, créations accompagnées, répétitions sans implication d'équipes techniques, rencontres des acteurs.

Le conseil municipal, par 84 voix pour, 1 voix contre, 1 blanc et 5 abstentions fixe pour l'année 2019 la politique tarifaire pour les ateliers théâtre amateur suivante :

TARIFS :

Type d'ateliers	Volume horaire	Tarif par personne
Jeu d'acteurs	30 heures	75 €
Création lumière	5 heures	15 €
Mise en scène	5 heures	15 €

BÉNÉFICIAIRES DES ATELIERS :

Toute personne âgée de plus de 15 ans.

V - TOURISME - ÉVÉNEMENTIEL

✚ N°08 : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA MAISON DE LOIRE EN ANJOU (MDLA)

Madame Margot MANNI, adjointe en charge de l'animation touristique, rappelle le partenariat instauré entre l'ex-Communauté de Communes Vallée Loire Authion (CCVLA) et la Maison de Loire en Anjou, poursuivi par la commune de Loire-Authion depuis le 1^{er} janvier 2016.

La présente convention a pour objet de formaliser un lien contractuel fixant les modalités de partenariat entre les parties, sur la base d'une définition commune des missions, des conditions et des modalités de mise à disposition des équipements et moyens pour assurer l'activité culturelle et touristique, des engagements de chacune des parties.

L'association doit justifier à la commune la destination des fonds perçus au titre de la présente contractualisation.

Monsieur PRONO ajoute que l'entrée de Loire-Authion dans la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole au 1^{er} janvier 2018 et le transfert d'une partie de la compétence tourisme à Angers Loire Tourisme a contraint la MDLA d'être un lieu d'accueil pour les touristes toute l'année ce qui n'était pas sa mission.

Le conseil municipal, par 84 voix pour, 1 voix contre, 2 blancs et 4 abstentions autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Maison de Loire en Anjou.

✚ N°09 : TARIFICATION DES ANIMATIONS RANDONNÉES ET DE LA COURSE NATURE ET PRESTATION DE SERVICE PARTENARIATS COURSE

Madame Margot MANNI rappelle le programme de randonnées décliné sur 3 animations qui se dérouleront du 26 mai au 20 octobre :

- Randonnée pédestre d'inauguration du sentier communautaire de Bauné en septembre (sous réserve).
- RandoLune le 20 juillet à La Daguenière : 1 circuit de randonnée pédestre et 2 circuit vtt-vtc au clair de lune.
- Randonnée course LA'titude le 20 octobre à La Bohalle : 2 circuits de randonnée pédestre.

Madame Catherine LECLERCQ, adjointe en charge de l'événementiel et des cérémonies, rappelle que la course nature LA'titude se déroulera au sein de la commune déléguée de La Bohalle le dimanche 20 octobre et proposera 2 parcours course et 2 parcours randonnées.

La signature d'une convention de partenariat avec le club d'athlétisme de Saint Barthélemy d'Anjou qui assurera la gestion des inscriptions des coureurs en amont et le jour J qui stipule des frais de gestion, soit 35% des frais d'inscription.

Le conseil municipal, par 79 voix pour, 3 voix contre, 2 blancs et 7 abstentions décide de fixer les tarifs suivants :

TARIFS RANDONNEES :

Animation	Plein	Réduit	Gratuité
Randonnée pédestre avec ALM	3€	1.5€	- de 6 ans
RandoLune du 20 juillet	3€	1.5€	- de 6 ans

BÉNÉFICIAIRES DES TARIFS RÉDUITS :

- Juniors de 6 ans à 18 ans
- Etudiants
- Demandeurs d'emploi
- Bénéficiaires des minima sociaux (RSA)
- Citypass, carte Cezam, personnes en situation de handicap

TARIFS COURSE :

Animation	Tarif jusqu'au 10/10/2019 inclus	Tarif licencié jusqu'au 10/10/2019	Plein tarif du 11 au 17/10/2019 à 12h	Tarif sur place = le jour J	Gratuit
Parcours course de 18km	10€	6€	12€	14€	Agents et élus formant une équipe LA. Limité aux 30 premiers inscrits
Parcours course de 10km	7€	4€	9€	11€	
Randonnée de 14km				3€	Moins de 18 ans
Randonnée de 6km				3€	Moins de 18 ans
Goodies				3€	

Les tarifs course concernent les adultes.

1 € sur les tarifs course (10 et 18km) et tarifs randonnée pédestre (6 et 14km) sera reversé à l'association partenaire Don du sang (soit l'association Don du sang Andard/Brain-sur-l'Authion et l'association Corné-Mazé-Bauné) qui pourra changer d'une année sur l'autre. Il s'agit d'un soutien de la commune à une association à vocation solidaire.

Tarifs prestation de service partenaires :

Type de partenariat	Montant	Contrepartie offerte
Partenariat BRONZE	de 50 à 100€	Logo sur mur de sponsors à l'arrivée
Partenariat ARGENT	de 101 à 250€	Logo sur mur de sponsors à l'arrivée + Encart publicitaire sur le parcours ou à l'arrivée + droits d'inscription offerts dans la limite de 3 collaborateurs

Partenariat OR	Au-delà de 250€	Logo sur mur de sponsors à l'arrivée + Encart publicitaire sur le parcours ou à l'arrivée + droits d'inscription offerts dans la limite de 5 collaborateurs + Logo sur le flyer + mise à disposition d'un espace privatif pour votre entreprise
----------------	-----------------	---

VI - VOIRIE - ECLAIRAGE PUBLIC

N°10 : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML - EXTENSION ÉCLAIRAGE PUBLIC PARKING DU COMPLEXE SPORTIF RUE DE LA BÉLOINIÈRE - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BAUNÉ

Monsieur Patrice BOUCHER, adjoint en charge de la gestion de la voirie et de l'éclairage public, expose la nécessité de procéder à des travaux d'extension de l'éclairage public sur la commune déléguée de Bauné.

Le conseil municipal, par 85 voix pour, 2 voix contre, 1 blanc et 3 abstentions décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

Extension éclairage public parking du complexe sportif rue de la Béloinière commune déléguée de Bauné (n°307.17.21.) :

- Montant de la dépense : 17 917,03 € HT
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 13 437,77 €

N°11 : PARTICIPATION FINANCIERE - TRAVAUX D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION DU GROUPE SCOLAIRE RUE DE LA BÉLOINIÈRE - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BAUNÉ

Monsieur Patrice BOUCHER rappelle la nécessité de procéder aux travaux d'alimentation électrique du groupe scolaire de Bauné.

Le détail estimatif des travaux d'alimentation en énergie électrique basse tension du projet de construction du groupe scolaire de Bauné s'élève à 29 316,08 € HT.

Le conseil municipal, par 85 voix pour, 1 voix contre, 1 blanc et 4 abstentions décide de verser une participation de 2 434 € HT aux travaux cités ci-dessus.

VII - INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle la réunion du Grand Débat National qui aura lieu le 27 février 2019 à 20h à l'espace Jeanne de Laval à Andard.

Il rappelle également la soirée des entreprises qui se tiendra le 1^{er} mars à 18h à l'Espace du Séquoia à Corné.

Madame GUILLAUT informe qu'un spectacle de chansons françaises aura lieu à l'espace du Séquoia samedi 23 février.

Monsieur BOUCHER indique que les travaux à Saint-Mathurin-sur-Loire reprendront début mars.
Monsieur PRONO ajoute qu'il y aura une déviation en 2 temps.

Monsieur le Maire rajoute que des travaux auront lieu également à Andard et Brain-sur-l'Authion en mars.

VIII - CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 22 heures 25.